



Permis de construire et retrait

Par **bizouille**, le **29/09/2017** à **15:03**

Bonjour, nous avons eu l'autorisation d'un permis de construire le 25 avril 2017 (signé par le Maire), le préfet demande au Maire le retrait de ce permis le 29 juin (zone non constructible). Le maire procède au retrait le 28 août sans procédure contradictoire, et nous remet l'arrêté de retrait le 28 septembre. Est ce que ce retrait est légal ? sinon quel est le recours possible ?

Merci

Par **amajuris**, le **29/09/2017** à **18:26**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien sur cette procédure:

<http://www.cdmf-avocats.fr/retrait-de-permis-de-construire-procedure-contradictoire-prealable/>
salutations

Par **morobar**, le **29/09/2017** à **18:31**

Bonjour,

Attention à la formulation de votre interrogation.

Le débat contradictoire ne sera initié que par vos soins, et la notification de retrait doit vous indiquer les voies et délais de contestation.

C'est dans ce cadre que vous pouvez contester et ainsi ouvrir la voie au débat contradictoire.

Par **talcoat**, le **01/10/2017** à **19:04**

Bonjour,

NON la formulation de @morobar est erronée, de plus un tel vice de procédure (en application de la jurisprudence Danthony) ne saurait entraîner l'annulation de la décision de retrait que s'il s'avère qu'il a effectivement privé le bénéficiaire d'une garantie.

Il convient donc d'examiner le contexte de la décision avant de prétendre à une illégalité

Cordialement

Par **morobar**, le **02/10/2017** à **08:44**

Hé bien non ma réflexion n'est pas erronée, car si la décision n'est pas contestée, l'annulation ne va pas tomber du ciel.

Je n'ai rien dit d'autre.

Par **talcoat**, le **03/10/2017** à **19:11**

Ce n'est pas la question car l'absence de procédure contradictoire n'est pas automatiquement constitutive d'illégalité.